



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de août à septembre 2019

Août

Mardi 6 : Visite de la Commune : l'Office du tourisme du Val de Somme organise à 10 h 30 une visite de Lamotte-Warfusée. « de Warfusée à Lamotte, l'histoire d'une Commune ». Réservation à l'office de tourisme de Corbie. (durée 1 h 15)

Du 10 au 12 : Fête locale des lamottais :



- * **Samedi 10 :** Le Comité des fêtes organise le traditionnel repas de la fête locale. Rendez-vous à partir de 19 heures sur la place. Date limite de réservation : samedi 3 août 2019. Un tract a été distribué.
- * **Dimanche 11 :** Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 heures à 18 heures, rue Ulphy Cottinet, rue Delambre, rue Neuve et rue de Montreuil. Inscription sur place. Pas de réservation. Seuls les riverains des rues concernées peuvent réserver un emplacement, soit en le matérialisant eux-mêmes, soit en demandant à VAL (03.64.26.60.48) qu'on le fasse pour eux.
- * **Lundi 12 :** à partir de 16 heures, une distribution de tickets de manège gratuits est proposée aux enfants.

A l'occasion de la réderie : la rue Delambre, la rue Neuve et une partie de la rue de Montreuil (du n°2 au 12) seront barrées.

Veillez donc à sortir vos véhicules la veille ou le jour même avant 4 heures.



Dimanche 25 : Sortie « Nausicaá » à Boulogne-sur-Mer : le Comité des fêtes organise une sortie au centre national de la mer « Nausicaá » situé à Boulogne-sur-Mer. Un tract sera distribué prochainement. Date limite de réservation : 17 août 2019.

Septembre

Lundi 2 : Rentrée scolaire des lamottais : La rentrée aura lieu selon les nouveaux horaires indiqués lors des inscriptions scolaires. Vous trouverez dans les panneaux d'affichage des écoles les renseignements nécessaires pour la bonne organisation de cette nouvelle année scolaire (horaires, listes des fournitures et répartition).

RAPPEL

Par ailleurs, en cas d'inscription ponctuelle ou de changement concernant les enfants inscrits de façon régulière au restaurant scolaire, pensez à faire le nécessaire pour la cantine 1 semaine à l'avance. Merci de transmettre les informations auprès du secrétariat de la mairie par mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr (cf. memento remis lors des inscriptions), notamment pour septembre.

Samedi 28 : Opération « nettoyons la nature » : Rendez-vous à tous les lamottais en mairie à partir de 10 heures. Le matériel nécessaire sera fourni.

Fermeture de la Mairie

La mairie sera fermée :

du **lundi 5 au vendredi 23 août 2019**.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. le Maire au 06 07 19 31 33 ou M. le premier Adjoint au 06 26 15 32 90



L'actu express des lamottais

À suivre sur la Commune...



Action citoyenne - Améliorons ensemble le cadre de vie

La municipalité remercie les lamottais qui participent activement à l'entretien des caniveaux et des trottoirs.

Comme indiqué lors du dernier Actu Express, l'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une Commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Dans le principe de « faire des économies », d'éviter d'augmenter les charges de la Commune et donc d'augmenter les impôts, **nous reconduisons** notre invitation aux riverains de nettoyer (balayer, tondre, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété.



Samedi 28 septembre 2019, la Commune renouvelle l'opération « nettoyons la Nature » .



C'est une action à échelle nationale organisée par les centres par les Centres E. Leclerc, qui revient pour la 22ème édition en 2019. La Commune de Lamotte-Warfusée renouvelle sa participation .

Chaque année, ce sont des centaines de milliers de volontaires de tous âges en France qui agissent concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites dégradés par des déchets. L'année dernière, près de **552 000 bénévoles** (publics scolaires, associations ou particuliers) ont ramassé en 3 jours pas moins de **178 tonnes de déchets** dans plus de **14 000 lieux**, à travers toute la France.

Suite à l'évaluation du tri sélectif par les services de la Cdc du Val de Somme, notez que le taux de refus sur notre Commune a nettement baissé. Il est passé de 36 % l'année dernière à 22 % cette année.

Poursuivons ainsi ! Un petit geste de chacun contribuera à préserver notre Commune « verte, propre agréable et sûre » mais surtout la Nature. Pour vous aider dans le tri, vous trouverez en Mairie et à la Cdc des petits mémentos.



Pour éviter tout problème de voisinage :

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.



Attention : les feux en plein air sont interdits

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Les déchets verts doivent donc être déposés à la déchetterie.